

## DEMANDE PREALABLE DE DEVIS

Afin de pouvoir réaliser le devis concernant votre projet et respecter la délibération du conseil syndical du 04 mars 2019, vous devez :

1°) Renseigner les éléments ci-dessous afin de permettre à notre technicien de prendre contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous sur place pour la réalisation du devis et nous renvoyer cette fiche dûment complétée et signée par vos soins par courrier ou par mail aux adresses suivantes : [f.delille@smesm.fr](mailto:f.delille@smesm.fr) et [secretariat@smesm.fr](mailto:secretariat@smesm.fr)

2°) Une semaine après envoi à nos services, vous pouvez régler la somme de 250.00 €uros\* au Centre des Finances Publiques – Service de Gestion Comptable de Nancy. Cette somme représente les frais de visite sur site, d'étude et de rédaction du devis et sera déduite de la facture finale correspondant aux travaux.

NOM : .....

Prénom : .....

Autre (SCI, collectivité, entreprise) : .....

N° Siret (obligatoire) : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Mail : .....@.....

Adresse actuelle : .....

Adresse des travaux : .....

**Date et signature**

\*Cette somme peut être réglée, **par virement à la BDF NANCY en indiquant la référence BC76600 (IBAN : FR10 3000 1005 83C5 4000 0000 032 – BIC : BDFEFRPPCCT)**, par téléphone (03 83 85 46 10) par CB ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et envoyé au Centre des Finances Publiques – Service de Gestion Comptable de Nancy - 47, Rue Sainte Catherine – BP 40023 - 54035 NANCY CEDEX